

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p align="center">22.11.2024</p>	<p align="center">L'an deux mille vingt-quatre Le 28 novembre à 19 heures 45 minutes, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p align="center">22.11.2024</p>	<p align="center"><u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, M. VAUTIER, Mme SANSONE, M. BAVIERE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. CARON, M. COPIER, M. WISNIEWSKI M. BERTHY</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE 19</p> <p>PRESENTS 13</p> <p>VOTANTS 15</p>	<p align="center">Formant la majorité du conseil en exercice.</p> <p align="center"><u>Absents excusés :</u> Mme DELTRUC, Mme AUFFRET, Mme VAN DER BEKEN, M. BLIN, Mme MAES</p> <p align="center"><u>Absente non excusée :</u> Mme DE PUERTAS JOSEPH</p> <p align="center"><u>Pouvoirs :</u> Mme MAES à M. GUIARD Mme DELTRUC à M. DELTRUC</p> <p align="center"><u>SECRETARE :</u> M. COPIER a été élu secrétaire de séance</p>
<p>Délibération N° 08.24</p> <p><u>Objet :</u></p> <p align="center">CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE TEMPS COMPLET</p>	<p>Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,</p> <p>Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,</p> <p>Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,</p> <p>Vu le tableau des effectifs.</p> <p>Le Maire informe l’assemblée :</p> <p>Conformément aux dispositions fixées par l’article L313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d’adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine, afin d’assurer le secrétariat de la mairie à compter du 1^{er} décembre 2024.</p> <p>Cet emploi est pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d’adjoint administratif principal de 1^{ère} classe selon les dispositions de l’article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.</p> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’UNANIMITÉ :</p> <p>DECIDE, d’adopter la proposition du maire de création d’un emploi d’adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024 et selon les modalités décrites ci-dessus.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L’AILLERIE, le 04/12/2024</p> <p align="center"><u>Le Maire</u> : M. GUIARD</p>